

AFFAIRE N° 3. - Lutte anti-bidonvilles - 2ème tranche d'habitat à  
Commune Prima - Autorisation de solliciter de Monsieur le Préfet une subvention  
de 10 800 000 Frs CFA.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La réalisation, dans le cadre de la lutte anti-bidonvilles, d'une 2ème tranche d'habitat à Commune Prima s'avère indispensable.

Le projet mis au point par nos services comprend la réalisation de 24 logements dont la construction serait réalisée par le S.M.A. de la REUNION, la Commune prenant à sa charge la fourniture de tous les matériaux nécessaires à ces réalisations.

La dépense correspondante, en fournitures seules, est estimée à 16 800 000 Frs CFA, dont le financement pourrait être assuré de la façon suivante :

1 - Subvention accordée par la C.A.F. au titre des parcelles viabilisées à raison de 250 000 Frs par logement, soit 250 000 x 24 = .....	6 000 000 Frs
2 - Subvention à solliciter de Monsieur le Préfet sur le budget de la C.A.F. au titre du Fonds d'Action Sanitaire et Sociale à raison de 450 000 Frs par logement, soit 450 000 Frs x 24 = .....	10 800 000 Frs
T O T A L .....	<u>16 800 000 Frs</u>

Je vous demande en conséquence, Mesdames et Messieurs, de m'autoriser à solliciter de Monsieur le Préfet, sur le budget de la C. A. F., au titre du Fonds d'Action Sanitaire et Sociale, une subvention de 10 800 000 Frs CFA.

LE MAIRE. - Mesdames et Messieurs, je vous soumetts le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

Je vous rappelle que c'est une opération gratuite. Une partie est payée par les Allocations Familiales, l'autre par le Fonds d'Action Sanitaire et Sociale. La main d'oeuvre, d'autre part, nous est fournie par le S.M.A.

Mis aux voix, le rapport ci-dessus est adopté à l'unanimité.

Saint-Denis, le 3 juillet 1941  
Le Secrétaire Général  
de Préf. P. L. Loub

avec copie certifiée conforme  
Le Directeur des Affaires Financières  
Le Chef de Bureau  
M. Rosier